

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

CEEAC : le Gabon, un membre phare

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

À en croire de nombreux spécialistes, le Gabon peut être considéré, à juste titre, comme un des leaders de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Non pas tant à cause de sa démographie, mais plutôt au regard du rôle majeur joué par notre pays depuis le 18 octobre 1983, date de la création de cette organisation sous-régionale à Libreville.

Un leadership assumé très tôt en dotant la CEEAC d'un siège, tout en étant aux avant-postes de la mise en place du secrétariat général en janvier 1985. Un dynamisme incarné par le président Omar Bongo Ondimba, lequel a œuvré sans relâche pour asseoir véritablement cette institution

communautaire afin d'en faire un instrument viable et efficace au service de l'intégration sous-régionale. Ce qui fait que depuis plusieurs années, Libreville a toujours été l'un des principaux contributeurs financiers, si ce n'est le plus important et régulier de la CEEAC. Pour preuve, le Gabon est à jour de ses cotisations jusqu'en 2025. Un engagement que ne sauraient brandir bien d'autres États membres, plus portés sur des principes que sur le respect de leurs obligations financières, notamment.

Comme quoi, notre pays ne s'est jamais départi de son rôle phare et de sa mission. C'est dans cette optique qu'à N'Djamena en mai 2015, lors de la 16e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le dossier de la réforme institutionnelle de la CEEAC



Le siège de la CEEAC à Libreville.

fut confié au président Ali Bongo Ondimba par l'ensemble de ses pairs. Un processus mené de main de maître par le Gabon et matérialisé par l'institutionnalisation de la Commission de la CEEAC à l'issue des travaux de la 9e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État

et de gouvernement tenus le 18 décembre 2019, dans la capitale gabonaise. Des assises qui ont constitué un tournant majeur dans la vie de cette organisation sous-régionale. Vu qu'un ensemble d'instruments normatifs avaient été également approuvés avec la ferme détermination

d'améliorer l'efficacité, l'efficience de cette instance sous-régionale et de la hisser à la hauteur des enjeux du XXIe siècle. Bref, Libreville a été au centre de tous les combats. Sa mise au ban devrait déteindre d'une certaine manière sur le fonctionnement et le rayonnement de la CEEAC.

Sanctions: le regard du Pr Daniel Ona Ondo

G.R.M
Libreville/Gabon

ON le sait depuis la semaine écoulée : le Gabon est suspendu de toutes les activités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Et ce, conformément aux textes de cette communauté économique régionale (CER) de plus de 250 millions d'âmes et de l'Union africaine (UA). Mais quelles en sont les conséquences, surtout économiques, sur le Gabon ?

Elles sont a priori importantes, si l'on en croit le Pr Daniel Ona Ondo, ancien président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cémac). Notamment parce que la CEEAC est un organisme reconnu par l'UA qui, le 31 août 2023 et par le truchement de son Conseil de sécurité et de paix, annonçait également "la suspension immédiate de la participation du Gabon de toutes ses activités ainsi que de celles de ses organes et institutions."

Faisant une analyse simple et lucide de la situation, l'économiste se félicite déjà



du fait que les dirigeants de la CEEAC n'aient pas interdit les échanges commerciaux entre le Gabon et les autres pays de la CER. En revanche, il soutient que "le fait de détenir par exemple le siège de l'institution apporte au pays des emplois indirects (chauffeurs, femmes de ménage, gardiens, entretien des locaux, etc.). Et donc des revenus pour l'État, avec des salaires qui sont dépensés au Gabon, entraînant ainsi une certaine relance de l'économie et un effet multiplicateur".

C'est donc dire que le fait de disposer du siège permet de booster aussi la consommation et les investissements, ce qui profiterait à l'État par rapport au prélèvement des impôts directs sur les revenus et indirects sur la TVA.

Impact marginal ?

A.M.
Libreville/Gabon

Attendre un certain nombre de réactions au sein de l'opinion, les sanctions infligées au Gabon par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en l'occurrence la suspension de notre participation aux activités de la communauté, ont un impact marginal.

Pourtant, cette suspension, qui s'arc-boute sur l'article 99-2 alinéa 2, n'est pas sans incident au demeurant. Affirmer le contraire serait indubitablement se situer aux antipodes de la réalité.

En effet, à en croire certains diplomates au ministère des Affaires étrangères, la suspension du Gabon aux activités de la Communauté ne serait pas sans conséquence. Celle-ci pourrait avoir pour effet de faire perdre au Gabon sa voix au sein des instances multilatérales dont la CEEAC est le pendant régional. En plus de cette perte du droit

de vote, il y a aussi le fait que le Gabon ne peut plus prétendre, s'agissant des postes à pourvoir au sein des institutions sous-régionales, régionales, à des postes de responsabilité.

Cette vision étriquée de l'opinion s'explique d'autant plus qu'au niveau économique, l'impact des sanctions n'est guère ressenti, à priori, dans la vie de tous les jours. Le panier de la ménagère étant quasi identique à ce qu'il a été avant la suspension du Gabon de l'instance sous-régionale. De plus, l'activité diplomatique demeure inchangée à en juger par le déplacement du général Oligui Nguema aux États-Unis, précisément à l'Onu.

Si l'on comprend la mesure conservatoire prise par les chefs d'État de la sous-région à l'encontre de notre pays, pour respecter le principe selon lequel pour accéder au pouvoir, il faut passer par une élection, il y a que ces derniers auraient pu s'appuyer sur la situation du Gabon dont les populations,

captives jusque-là sous l'ancien régime, considèrent avoir été libérées le 30 août dernier par les militaires du CTRI.

Curieux tout de même de constater que, dans une situation quasi identique, le Tchad, dont la transmission du pouvoir, suite à la mort du président Idriss Déby Itno, s'est faite au mépris de l'ordre constitutionnel, n'ait pas été exposé aux sanctions de la CEEAC ! Pourquoi ce deux poids deux mesures ?

A l'enthousiasme et à l'accueil suscités lors des déplacements du président du CTRI dans les capitales de la sous-région, a succédé un sentiment de complot ourdi contre le Gabon et son peuple.

Reste désormais aux autorités gabonaises à tirer les leçons de ce qui apparaît comme une machination portée par l'Angola mais soutenus par ceux-là même, bien connus dans la sous-région, qui semblent lui avoir refilé la patate chaude.